

Principes politiques d'un néosocialisme libertaire, post-libéral, post-communiste, post-anarchiste

Économie et écologie politiques

La monnaie est un bien commun, une institution sociale qui facilite et fluidifie les échanges, en ce qu'elle représente pour des acteurs une valeur négociée pour des biens et/ou services. Comme toute négociation, celle-ci se tient autant d'une discussion que de rapports de forces économiques, et de politiques publiques.

La monnaie représente la valeur d'usage et la valeur d'échange, et comme leur représentant ne s'identifie ni à l'une, ni à l'autre. Elle contient une dimension réelle, une dimension imaginaire et une dimension symbolique. Elle repose sur la confiance et l'existence de biens et services à échanger. Aussi doit-elle être fondée sur une économie réelle, adossée à des ressources, mais ne peut-elle que leur échapper : elle pourra s'en abstraire, et le fera nécessairement – il y aura toujours de la spéculation, une économie abstraite. Cela ne doit pas signifier pour nous une abdication devant la barbarie mais une exigence de la maîtriser.

L'on peut et l'on doit réguler la spéculation, et l'on doit toujours conserver, pour lui faire contrepoin, un fondement réel à l'économie : les ressources produites et la force de travail.

Enfin, les ressources naturelles, propriétés collectives, doivent être originellement gérées et mises sur le marché par la collectivité. Et le produit du travail devrait échoir au travailleur et à lui seul. Mais l'Autonomie ne s'impose pas.

L'on n'empêchera pas l'aliénation, mais l'on doit appuyer l'Autonomie – c'est à dire garantir l'autonomie formelle, juridique, et développer l'autonomie concrète des agents : protéger les travailleurs, leur fournir les outils intellectuels, culturels, institutionnels, économiques... de leur émancipation ; et soutenir leur auto-organisation.

Aussi :

- **La création monétaire ne devrait plus relever du secteur privé ni être produite par le crédit, mais gérée par la collectivité.** L'équilibre entre les ressources vendues à l'industrie et la monnaie émise pour financer les chantiers et services publics, et la justice sociale, permettront de réguler l'inflation ;
- Chacun ayant droit de jouir des fruits de son travail et de les échanger, il n'y a pas lieu de supprimer la propriété privée ; en revanche, **les ressources naturelles sont un bien commun** qui a à être géré collectivement, de manière démocratique ;

La collectivisation des ressources naturelles permettra de faire levier et donc, en jouant sur leurs prix, de réguler de manière non-coercitive un marché qui demeurerait sous le régime du libre échange mais sur lequel les institutions publiques administrant les biens communs sont des acteurs légitimes ; en outre, elle permettra de **réguler de manière écologique la production** ; enfin, elle donnera la possibilité à la collectivité de soutenir l'entrepreneuriat éthique par le choix des prix de vente des matières premières et l'éventuel conditionnement de la vente au respect d'une charte éthique et écologique ;

- Cette régulation par le bas devra s'accompagner d'une régulation par le haut selon le principe : **autant de libertés que possible, autant de contrainte que nécessaire** pour assurer cette liberté à tous ;
- En sus, le budget doit être doté de nouvelles ressources, telles que :
 - Un impôt européen sur les bénéfices des entreprises ;
 - Une véritable taxe sur échanges boursiers (taxes sur les transactions financières) ;
- Parce que chacun est en droit propriétaire de son activité et de ses fruits, **la gestion et la propriété des entreprises devraient échoir aux seuls travailleurs** et non à des actionnaires : **l'État aura à charge de soutenir cette prise d'autonomie**, tout en considérant le paradoxe d'un droit à aliéner sa liberté, qui doit être à la fois juridiquement garanti et contrebalancé par le développement de **l'autonomie en fait** qui garantisse en la matière le libre choix du sujet ;
- Les entreprises qui n'auront pas effectué leur transition vers un modèle coopératif auront obligation d'appliquer *a minima en faveur des salariés* la parité employés-actionnaires dans leurs conseils d'administration ;
- Un salaire minimum européen doit être fixé ; par ailleurs, une entreprise européenne qui délocaliserait dans un pays extra-européen, dans lequel le salaire minimum est inférieur à celui de son pays d'origine, sera tenue d'y appliquer un salaire minimum au moins égal à la moyenne des deux.
- Une taxe devra être mise en place aux frontières de l'UE sur les produits importés non respectueux des normes sociales et environnementales ;
- Refuser l'accès aux marchés publics aux entreprises utilisant les paradis fiscaux
- Lever le secret bancaire en ajoutant un FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act ou Acte de mise en conformité fiscale des comptes étrangers) extra-européen Il s'agit, sur le modèle de la loi américaine, d'obliger les banques à transmettre systématiquement leurs informations, sous peine d'interdiction d'activité sur le territoire européen.
- Réglementer strictement les prix de transfert Il s'agit des prix des biens et services échangés entre sociétés d'un même groupe situées dans des pays différents.

- Une **séparation effective des activités bancaires de dépôt et d'affaire** doit être instituée afin de protéger l'épargne des particuliers des risques pris par les organismes financiers privés, et qui doivent être assumés par eux seuls ;
- Institution d'une **autorisation de mise sur le marché pour les produits financiers**, comme pour les médicaments, afin de garantir la bonne santé économique ;
- [crise] L'argent qui serait réinjecté dans les banques devrait être conditionné à sa réinjection dans l'économie réelle.
- Instaurer un système de bonus / malus pour favoriser les placements de long terme et dissuader ceux de très court terme, afin de favoriser l'épargne tournée vers les investissements productifs, lesquels créent véritablement de l'emploi ;
- La **traçabilité des produits** doit être garantie, et **l'information sur leur contenu et leurs modes de production doit être accessible, claire et lisible** – des mesures seront prises en ce sens ;
- Un **grand chantier de transition énergétique** doit être mis en œuvre, incluant de manière non-exhaustive le déblocage de fonds importants, des chantiers publics et mesures incitatives de rénovation des bâtiments, une transition vers les énergies renouvelables, des pénalités fiscales augmentées pour les grands pollueurs et des mesures de soutien aux particuliers et petites structures mettant en œuvre des processus de transition écologique. Une politique de fermeté sera assumée au niveau international, et des partenariats encouragés.

Justice sociale, urgence écologique et performance économique : sortir d'une triple crise

Comme *Nouvelle Donne*, « nous pensons qu'il est dangereux d'attendre un retour de la croissance forte et durable pour vivre mieux collectivement, mais qu'il est nécessaire de sortir de la zone de déflation qui caractérise une économie qui marche anormalement au ralenti. »

Cela ne doit toutefois pas nous faire oublier qu'un **développement réellement durable** doit signifier pour nous la transition d'une croissance uniquement envisagée sous le prisme économique vers **une croissance de la qualité de vie** personnelle et sociale.

Enfin, **l'urgence écologique**, qui impose une transition rapide à une **croissance verte**, doit nous conduire à envisager, provisoirement ou définitivement, des ralentissements locaux, lorsque cela s'avère nécessaire pour préserver notre écosystème – c'est à dire nos *conditions de vie*. Nous ne pouvons dénier plus longtemps le besoin que nous avons d'un équilibre écologique, et notre responsabilité, double – en tant qu'espèce réflexive et en tant que nous avons largement contribué à sa dégradation – de préserver et de réparer cet environnement – l'environnement social, comme l'environnement naturel.

La mise en place de normes écologiques, sociales et sanitaires plus restrictives, le renforcement des pénalités (amendes au prorata du chiffre d'affaires...), des quotas plus contraignants, devront conduire les entreprises, si elles veulent maintenir leur productivité, à adopter des modes de production plus écologiques et éthiques.

Aussi s'agira-t-il d'articuler la mise en place de régulations plus contraignantes en matière de **respect des droits sociaux** et de **normes écologiques renforcées**, des mesures incitatives et la mise en œuvre de chantiers énergétiques publics, propres à participer à la relance économique en assurant la transition écologique ; enfin : des mesures de soutien aux particuliers et petites entreprises afin de leur permettre d'effectuer cette transition en douceur.

→ **Substituer au bouclier fiscal un bouclier social universel :**

- Pour faire valoir les droits de chacun, **les services publics (santé, éducation...)** devront être **développés à la ville comme à la campagne**, et :
- Un impôt négatif en faveur des plus démunis et des précaires, ou un **Revenu d'Autonomie Universel**, alloué à chaque citoyen, suffisamment élevé pour permettre à chacun une vie décente et suffisamment bas pour conserver une incitation au travail devra être créé.

Outre qu'il permettra à chacun de mener une vie décente, ce revenu permettra de rééquilibrer le rapport de forces en faveur des travailleurs et ainsi de peser sur l'offre en diminuant les demandes d'emploi – à l'heure de la mécanisation et de la course à la productivité, l'idéal de plein-emploi ne saurait être qu'utopique.

Revenu universel ou impôt négatif ?

Avantage de l'impôt négatif : favoriser la justice sociale en demandant aux riches de contribuer d'avantage, et en soutenant d'avantage les plus pauvres.

Avantage du revenu universel : « L'€-franc est une nouvelle base monétaire. La monnaie est au départ un bien commun. Il est juste de la répartir équitablement entre tous. L'€-franc est comme un mini revenu inconditionnel.

Il crée une sous-couche d'égalité, un début de bouclier vital inconditionnel.

Il doit être aussi considéré comme un partage du rendement social, donc issu de l'ensemble de la société : le progrès technique est une production de la société toute entière, tout comme la cohésion sociale (par le travail des bénévoles dans le million d'associations, etc.) et, sans eux, les entreprises seraient bien moins productives. Par définition, chacun est un ayant-droit du rendement social.

Par ailleurs, distribué à tous, il ne constitue pas une allocation d'assistance réservée à une population que l'on stigmatise.

De ce fait, il ne catalogue pas les gens dans une case sociale dévalorisante. Il ne crée pas de trappe à pauvreté, car l'€-franc peut être complété par d'autres revenus (à la différence du RSA) et est sans complexité administrative. » (ND)

- Dans un premier temps, si comme il est probable, certains de nos partenaires européens s'opposent à une telle mesure, il conviendra de la financer en permettant à la Banque de France de produire, le temps qu'il sera nécessaire, des euro-francs¹, non-convertibles, au taux €/€F 1/1 (1€ = 1€F), alloués à la relance de l'économie par le soutien à la consommation des ménages (développement du pouvoir d'achat, restriction d'usage de l'€F aux biens de consommation dans leur zone de validité² – France, communauté européenne sociale restreinte...).

Concrètement, comment l'€-franc s'insère-t-il dans la société ?

Chaque personne ~~de plus de 18 ans~~ ouvrira dans la banque de son choix un compte libellé en €-franc. La banque de France créditera mensuellement chaque compte de 150 €-francs. Les comptes bancaires en €-franc seront assortis d'une carte de paiement.

Chaque français aura donc au minimum deux comptes en banque, l'un en euro, l'autre en €-francs. Les entreprises comptabiliseront simplement les euro et €-francs (parité fixe 1 pour 1) et devront simplement connaître la part d'€-francs dans leur chiffre d'affaires. Elles rétrocéderont la TVA à l'État en €-franc au prorata du chiffre d'affaires réalisé dans cette monnaie. (*Nouvelle Donne*)

(plus de précision : Nouvelle Donne – *l'Euro-Franc en 16 points*)

En un second temps, une monnaie commune à la communauté sociale européenne restreinte (voir infra) pourrait se substituer à l'€F, en complément de l'€uro, dans l'attente d'une harmonisation des politiques socio-économiques de l'Europe élargie.

L'€urofranc constitue donc une monnaie provisoire, de *transition* vers une **Europe sociale** et de **relance économique** – relance de la demande qui relancera l'offre, les machines étant aujourd'hui pour 20% d'entre-elles à l'arrêt, faute de commandes. Ceci, associé aux réajustements de la masse monétaire auxquels il sera régulièrement procédé tout le temps qu'il faudra pour sortir de cette crise et de la structure économique qui l'a provoquée – et sinon, en reprovoquera, celles-ci lui étant structurelles – permettra de lutter contre l'inflation – ou de s'en servir.

A terme, le revenu d'existence universel sera versé à tout citoyen par le gouvernement fédéral européen – ou plus large – et financé par l'imposition du capital et l'exploitation écologique des ressources naturelles collectivisées.

Ou, si le principe d'un impôt négatif est retenue, celui-ci sera financé par l'imposition positive.

- Par ailleurs, il conviendra de **refonder l'impôt sur la base d'une plus grande progressivité, simplicité, transparence**, et de la mise en place d'une **solidarité effective entre les États et les régions européennes** ;
- De-même, **les minima sociaux (SMIC...) seront revalorisés** et devront être harmonisés entre les pays européens.
Des mesures permettant de **lutter contre le dumping social** devront être prises (voir *supra* : économie) ;
- Développement d'un **organisme bancaire public à vocation sociale** ;
- Déblocage immédiat de moyens pour rendre plus efficaces les organismes publics d'assistance sociale, augmenter le nombre de places en foyers, centres d'hébergements... lutter contre leur insalubrité...

1 Mesure imaginée en son temps par Jean Marcel Jeanneney.

2 L'€uro-Franc est une « sous-couche monétaire » (Nouvelle Donne), non une « surcouche ».

- Interdiction faite à la grande distribution de jeter de la nourriture non-périmée, laquelle devra être collectée par l'institution publique en vue d'être redistribuée aux plus démunis ;
- Création d'un service public de distribution de produits de première nécessité aux personnes démunies, dont les ressources proviendront en partie de la collecte mentionnée au point ci-dessus.

Éducation et recherche

- Mise en place d'un pôle de recherche publique énergétique et écologique ;
- Fusion ou coopération renforcée entre le ministère de l'éducation et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, dotés de moyens renforcés pour reconstruire et développer le système éducatif et les structures de recherches démembrées par les gouvernements libéraux ;
- Embauche massive de professeurs ; titularisation des emplois précaires ;
- augmentation du budget de l'éducation et de la recherche, qui doit se penser comme un investissement ;
- L'équilibre entre les impératifs, d'une part d'indépendance de la recherche, et d'autre part d'une politique publique, républicaine, d'enseignement, sera recherché, sur la base d'une autonomie de la recherche, d'une mutualisation des moyens, de la garantie d'une égalité éducative entre les citoyens, d'un engagement financier de l'État à la mesure des enjeux et équitablement réparti entre les établissements, disciplines et champs de recherche / d'enseignement.
- Une discussion sera engagée avec les travailleurs de la recherche et de l'éducation, en vue de réformer ces institutions à partir des propositions des acteurs du secteur. Qui mieux, en effet, que ceux qui le vivent et le font vivre au quotidien, peut en comprendre les enjeux et spécificités ?

Culture, média et Justice numérique

- Une **révision du code de propriété intellectuelle** devra être initiée, **favorisant les échanges et l'accès à la culture et à l'information sans léser les auteurs** (licence globale ?).
- **Création d'un Fournisseur d'Accès Public à Internet (FAPI)** , garantissant le droit et l'égalité d'accès à l'Internet (web et autres protocoles), désormais composante essentielle de l'espace public.

– **Transparence des données publiques ; protection des données privées :**

défense des libertés fondamentales sur les réseaux numériques, qui devront être constitutionnalisées :

- Le web n'étant pas une zone d'exception juridique, ainsi que se plaît à le rappeler la droite – y compris celle qui se dit de gauche – aucune mesure de surveillance et/ou de sanction administrative ni privée ne saurait être tolérée : toute décision judiciaire, par définition, doit pour être légalement appliquée avoir été émise par une autorité judiciaire, sur le web comme ailleurs ;
 - protection des données personnelles à l'égard de leur collecte et des abus de leur exploitation commerciale, de la surveillance publique et privée ;
 - défense de la neutralité du web et de l'**accessibilité au numérique** et aux réseaux ;
 - droit à l'anonymat et au chiffrement des données ;
 - promotion des logiciels libres ; développement de l'**interopérabilité** (mesures incitatives, régulatrices et de développement de solutions matérielles et logicielles publiques) ;
 - mise en place d'une *véritable* politique numérique progressiste ;
- Conditionnement de l'obtention et de la conservation d'une carte de presse au respect d'une charte de déontologie – en contrepartie d'un engagement à garantir l'indépendance de la presse.

Justice civile et pénale

- **Développement de la justice réparatrice**, et de l'accompagnement psychologique et social des victimes de crimes, mais aussi des délinquants et criminels, en complément voire en remplacement progressif de la justice pénale, qui n'offre pas de soulagement aux victimes et ne saurait offrir aux délinquants et criminels de chance de réinsertion ;
- **Désengorgement et humanisation des prisons**, qui doivent être **un lieu de réinsertion avant d'être un outil répressif ; pas de peine plancher, pas de double-peine, développement des alternatives à l'enfermement et des remises en liberté conditionnelles et progressives en fin de peine, sur décision d'une commission composée de trois juges, et assorties d'un accompagnement social – et éventuellement psychologique – afin de favoriser la réinsertion et de prévenir la récidive ;**
- Aménagement des peines et **assouplissement de la législation en matière de mœurs, de drogues** – développement d'une **politique efficace de réduction des risques et de prévention ;**

- **Abandon de la politique de chasse aux sans-papiers, mise en place d'une véritable politique d'accueil** favorisant l'inclusion des migrants afin que celle-ci soit profitable à tous ;
- **Développer et garantir l'indépendance de la Justice ;**
- **Réaffirmer et garantir le droit au secret des sources journalistiques.**

Santé

- Création de pharmacies publiques , en complément de l'offre privée.
- Développement d'une offre sectorisée de cabinets médicaux publics sur le modèle des CMP et de la coexistence hôpitaux / cliniques
- Assouplissement du code de la propriété intellectuelle afin de faciliter le développement et la distribution de médicaments génériques – développer l'offre de médicaments génériques.
- Gratuité totale des actes et produits ayant fait l'objet d'une prescription thérapeutique, ainsi que des consultations de généralistes, et de spécialistes s'inscrivant dans le cadre du parcours santé – sans modification pour les consultations et actes faisant l'objet d'une ALD.
- légalisation de l'euthanasie pour les patients dont la dégradation de l'état de santé implique des conditions de vie insupportables, et qui en auront explicitement fait la demande ou, lorsque ils ne peuvent s'exprimer, auront explicitement fait ce choix au préalable. Celui-ci pourrait être enregistré sur la carte vitale. Un comité d'éthique aura charge d'organiser un débat public, de faire produire des rapports d'expertise, et d'établir un cadre garantissant la souveraineté du patient sur un tel choix (absence de pressions...) ainsi que d'en définir la mise en œuvre.
- De-même, inscrire la décision du patient sur la carte vitale pour le don d'organe ; y inscrire "donneur" ou "non donneur"

VI^{ème} République et démocratie européenne

Nous n'ignorons pas que l'Autonomie est, plus qu'un donné immédiat, une construction sociale. Et que par conséquent, l'Anarchie est, plus qu'un état de faits historiquement réalisable, l'indispensable horizon de toute visée politique.

Aussi proposons-nous, afin de nous réapproprier le rêve européen et nos institutions, nationales et internationales, de développer une véritable **démocratie délibérative européenne**, à la fois décentralisée et solidaire, rendant effective au possible la souveraineté populaire à l'échelle locale et régionale comme à celle de l'Europe, et capable d'œuvrer au développement d'un monde juste, démocratique et solidaire :

- **La réforme progressive des institutions nationales et européennes en faveur d'une démocratie plus participative, parlementaire et transparente, sinon directe ;**
- mise en chantier d'un **fédéralisme constitutionnel des régions européennes** – et d'ailleurs :
 - parlementaire et participatif, à court-terme ;
 - semi-direct à moyen-terme ;
 - à inventer, sur le long terme...
- **Un poids plus important sera donné aux initiatives citoyennes ;**
- Enfin, tout nouveau traité européen ou international devra être soumis à référendum.

Construire une Europe fédérale n'implique pas un abandon de la souveraineté populaire, dès-lors que le transfert de la souveraineté nationale à des institutions européennes réellement démocratiques permet, tout au contraire, au peuple européen de s'approprier ses institutions et son destin commun.

L'Europe sociale

Les droits civils doivent être complétés par des droits sociaux (à la dignité, aux ressources nécessaires à une vie autonome, au logement...). Nous proposerons la construction d'une Europe sociale, par la réforme de l'Union européenne, et dès-maintenant par la création d'une Union Sociale Européenne, restreinte si nécessaire aux pays partageant nos objectifs de Justice sociale, dont l'adhésion sera conditionnée à certains critères, tels qu'un salaire minimum supérieur ou égal à celui fixé par l'Union Sociale, l'institution effective d'un certain nombre de mesures de protection sociale, la garantie des droits civils et sociaux fondamentaux, des objectifs stricts en termes de réduction des taux de chômage, de mal-logement, d'analphabétisme... Nous reprenons les conditions établies par *Nouvelle Donne* :

Conditions d'accès à ce groupe restreint :

- Ne pas être un paradis fiscal
- Être membre de la Zone Euro
- Avoir signé la TTF (Taxation sur les Transactions Financières)
- S'engager sur l'adoption d'un Traité de convergence sociale
- Accepter que les ressources de l'Europe ne reposent plus quasi exclusivement sur les citoyens

Le fonctionnement de cette Zone d'Action :

- Les députés européens des pays de ce groupe restreint désigneront, parmi eux, des représentants qui siégeront également au sein du parlement de la Zone d'Action, basé à Strasbourg (proposition de *Nouvelle Donne*) ;

Ou :

- Les députés du parlement de la zone d'action seront élus au suffrage universel.

Être prêts à établir un rapport de force

Tout comme Margaret Thatcher et les libéraux ont réussi en 3 ans à changer le cours de l'Europe avec leur révolution néo-libérale au début des années 80, il est possible, en 3 ans, de faire aboutir une contre-révolution.

Ce groupe restreint aura 3 ans pour adopter par référendum un Traité social européen de convergence par le haut, mettre en œuvre une taxe élargie sur les transactions financières et un impôt sur les bénéficiaires non réinvestis, sous peine de cesser de payer sa part du budget européen et en pratiquant la politique de la chaise vide.

(Nouvelle Donne)

Les réformes économiques ne pouvant en effet être décidées de manière unilatérale dans un monde multipolaire et une société globalisée, il conviendra d'initier une discussion en ce sens avec nos partenaires européens et internationaux. Il s'agira, notamment, de construire une Europe sociale et un monde solidaire, les institutions soutenant l'agencement néolibéral de l'économie mondialisée ayant fait preuve de leur nocivité envers les plus démunis : accroissement des inégalités, contradictions internes aboutissant à des crises favorisant le repli nationaliste, surproduction destructrice de l'environnement... Celles-ci doivent être remplacées par des institutions régulatrices assurant tant le développement et le respect des droits élémentaires de la personne humaine au niveau global que la mise en place d'une solidarité efficiente et efficace entre les différents acteurs de l'économie mondiale, en vue de soutenir le développement d'une autonomie réelle des peuples.

Le compromis n'est pas la compromission : l'exigence éthique, sociale, écologique et politique d'une réforme des institutions, d'une régulation de l'économie, et de Justice sociale, doit nous amener à défendre sans la moindre hésitation un réformisme radical ou, n'ayons pas peur des mots, le *réformisme révolutionnaire*. Celui-ci, s'appuyant sur les luttes sociales pour toujours se dépasser, visera à une transformation progressive de la société, qui certes ne promet pas le Grand Soir, mais conserve l'Anarchie pour horizon... un horizon qui, comme tel, ouvre un chemin infini.

L'institution est trop précieuse pour qu'on la laisse scléroser.

Ce qui n'est pas dépassé pourrait. Ce qui pourrait appelle à son dépassement.